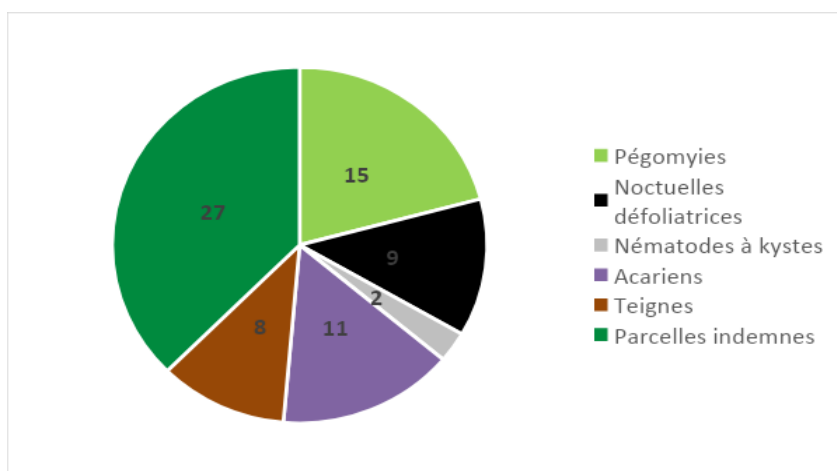




- **BETTERAVES** : Faible pression du parasitisme aérien. Légère évolution des maladies du feuillage cette semaine.
- **MAÏS** : Premières larves de pyrale.

## BETTERAVES

Betteraves : 72 parcelles observées.



### TEIGNES :

La teigne gagne du terrain dans l'Aisne avec 1/4 des parcelles portant des larves ; une parcelle a atteint le **seuil de nuisibilité de 10% de plantes avec dégâts ou chenilles visibles (Chivres en Laonnois)**. Le temps sec et chaud est très propice au développement de la teigne. Il est nécessaire de rester vigilant en surveillant leur présence au cœur des betteraves. Dans les autres départements des Hauts de France, la présence de teignes est faible.

**Seuil de nuisibilité Teignes** : Le seuil de nuisibilité est de 10 % des plantes avec chenille.

### NOCTUELLES :

La présence de chenilles de noctuelles est faible. Pour rappel, le **seuil de nuisibilité est de 50% de plantes comportant des dégâts** (morsures + déjections + chenilles). Le temps sec et les températures élevées ne sont pas favorables à leur activité.



*Papillon et chenille de noctuelle défoliatrice (photo ITB60)*

**Seuil de nuisibilité noctuelles défoliatrices** : 50 % de plantes avec présence de morsures, chenille et /ou déjections récentes.

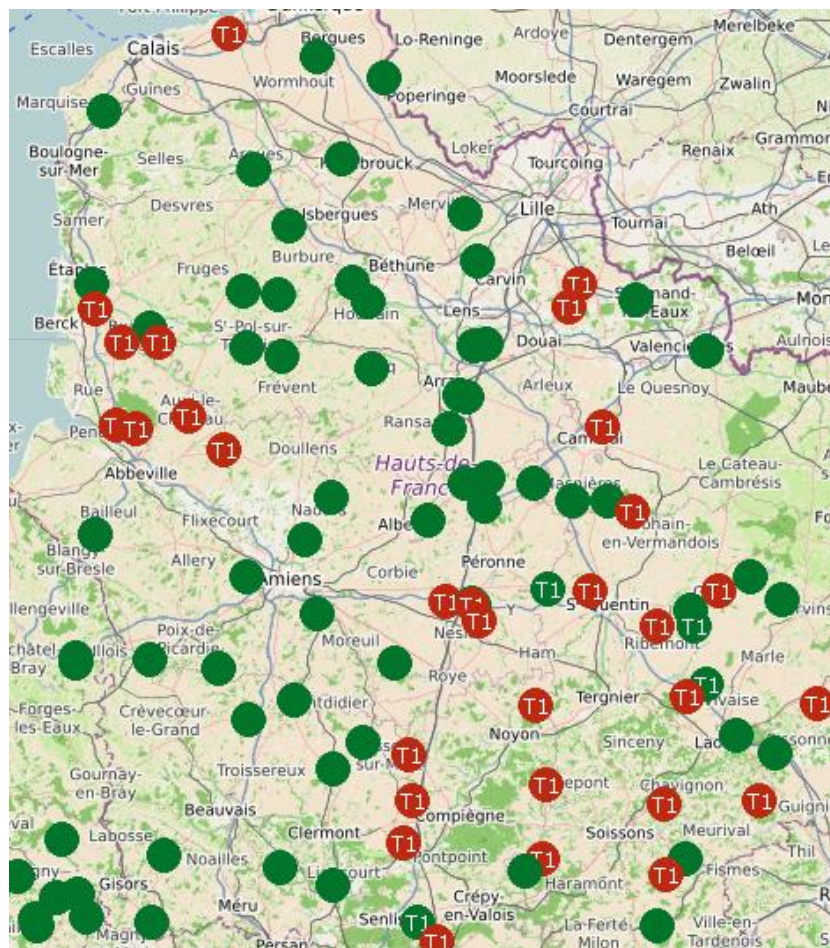
### PEGOMYIES :

**Les pontes observées ne présentent aucun risque.** Les températures élevées ne sont pas propices au développement des pontes, de plus les œufs avortent par de fortes chaleurs.

## MALADIES FOLIAIRES : 72 parcelles observées cette semaine.

Cette semaine nous constatons une évolution de la cercosporiose et de la rouille dans les parcelles du réseau :

- **Cercosporiose** : Développement de la cercosporiose principalement dans l'Aisne et l'Oise avec 8 nouvelles parcelles au seuil. Une parcelle est signalée au seuil dans le Nord et une autre dans la Somme.
- **Rouille** : Développement important de la rouille en bordure littorale dans le Nord Pas de Calais et la Somme, 7 parcelles sont actuellement au seuil T1 rouille.
- Pas de seuil de nuisibilité **oïdium** atteint.
- Pas de **ramulariose** signalée.



### Légende :

Comment lire cette carte ?

- **T1 non atteint :**  
seuil de traitement non atteint
- **T1 Seuil d'intervention T1 :**  
seuil de traitement atteint, T1 à réaliser
- **T1 T1 réalisé, T2 non atteint :**  
sous protection du T1, seuil de traitement T2 non atteint

### Rappel des seuils des maladies du feuillage :

Maladies	Régions	T1	T2	T3
<b>Début de la protection <u>avant</u> la mi-août</b>				
Oïdium	toutes régions	15 %	30 %	30 %
Rouille	toutes régions	15 %	40 %	40 %
Cercosporiose	bordure littorale	5 %	20 %	25 %
	autres régions	1 <sup>ers</sup> symptômes	20 %	25 %
Ramulariose	toutes régions	5 %	20 %	25 %
<b>Début de la protection <u>après</u> la mi-août</b>				
Oïdium		30 %	Pas de T2	Pas de T3
Rouille		40 %	Pas de T2	Pas de T3
Cercosporiose		20 %	25 %	Pas de T3
Ramulariose		20 %	25 %	Pas de T3

**Bordure littorale = Bande côtière de 100 km.**

# MAÏS

18 parcelles de maïs sont observées.

Stade : de 12 feuilles à floraison femelle.

## Pourquoi noter la date de floraison femelle ?

En production de maïs fourrage, il est nécessaire de bien cibler le stade de récolte. Ensiler trop tôt a pour conséquence un manque à gagner en rendement et en qualité (teneurs en matière sèche et en amidon) et peut entraîner des pertes par jus au silo. Ensiler trop tard peut provoquer des défauts de conservation suite à des difficultés de tassement (appareil végétatif desséché).

La floraison femelle (sortie des soies), est le premier indicateur de la précocité de la parcelle. Une plante est fleurie quand elle présente au moins une soie. Une parcelle est fleurie quand 50% des plantes ont atteint ce stade. Noter la date de floraison femelle permet de déterminer la semaine prévisible de récolte des maïs fourrage.

Rappel : il faut 600 à 650 degrés-jour (base 6) depuis la floraison femelle pour atteindre le stade 32% MS. Une deuxième estimation sera à réaliser fin août par observation du remplissage des grains pour évaluer l'avancement de la culture et repreciser la semaine optimale de récolte.



**Inflorescence femelle, sortie des soies (C. GAZET, CA59-62).**

## Pyrale :

### Réseau de piégeage :

Le vol se poursuit. Dans le réseau, 16 pièges "pyrale" ont été relevés cette semaine :

- 5 pièges sont indemnes de captures.
- 9 pièges ont capturé entre 1 à 10 pyrales.
- 2 pièges ont capturé plus de 11 pyrales.

Commune	code Postal	Nombre d'adulte pyrale piégé					Cumul Captures
		Semaine 25	Semaine 26	Semaine 27	Semaine 28	Semaine 29	
WIMY	02500	0	0	1	14	13	28
BOURGUIGNON-SOUS-COUCY	02300	1					1
CONDE-EN-BRIE	02330			5	12	3	20
VAUCELLES-ET-BEFFECOURT	02000			0	0		0
VERNEUIL-SUR-SERRE	02000	1	1	33	29	8	72
MONS-EN-PEVELE	59246				0	0	0
NEUVILLE-SUR-ESCAUT	59293	0	2	1	0	0	3
WARGNIES-LE-GRAND	59144		0	2	3	5	10
BORNEL	60540	0	0	3	1		4
MOUY	60250	0			1	0	1
ROTANGY	60360			0	3	16	19
ECHINGHEN	62360	0		1	1	0	2
RADINGHEM	62310	0		0			0
FLORINGHEM	62550		2		12	7	21
FRESSIN	62140				0	3	3
LOOS-EN-GOHELLE	62750		0	0		0	0
ALLERY	80270	0	1	3	5	1	10
AMIENS	80000		0	1	0		1
BELLOY-SUR-SOMME	80310		0	0	0		0
BOUSSICOURT	80500	1	0	3	1		5
COTTENCHY	80440	0	1	3	3	7	14
ESTREES-MONS	80200	0	0	9	4	6	19
ONEUX	80135		1	2	18	5	26
						Cumul Hauts-de-France	259
						Moyen par piège	11,26

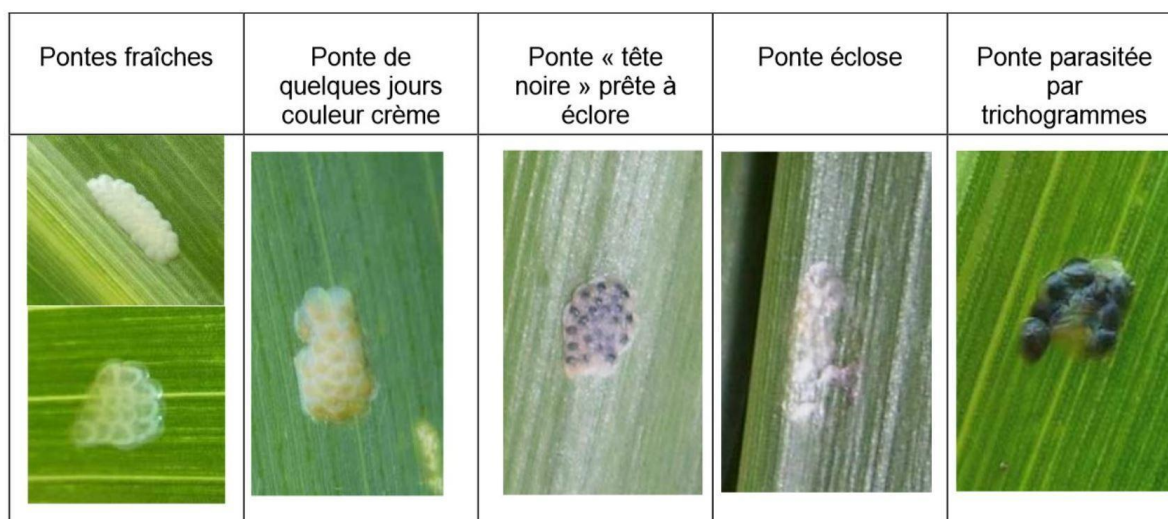
### Suivi des pontes :

**Pas de nouvelle ponte de pyrale observée**, dans le réseau, cette semaine. Celle de la semaine dernière, à Cottency (Somme), avec une fréquence inférieure à 1%, est éclosé partiellement.



**Ponte (ou ooplake) de pyrale (V. DUVAL, FREDON Picardie).**

Les pyrales déposent généralement leurs œufs sur la face inférieure des feuilles près de la nervure principale. La taille d'une ooplaque est comprise entre 0,5 et 1 cm.



Source : BSV Franche Comté

L'incubation des pontes dure de 5 à 15 jours suivant les températures et l'hygrométrie. Après éclosion, les jeunes larves se dispersent et, après quelques heures à quelques jours, pénètrent à l'intérieur du cornet foliaire où elles commencent à s'alimenter. Cette phase, durant laquelle la chenille est dite "baladeuse", s'étend jusqu'à la fin du second stade larvaire (chenille de 4 à 6 mm).

#### Suivi des larves :

Les premières larves "baladeuses" de pyrale sont observées dans l'Oise à Mouy.



*Larve de pyrale stade "baladeur" (L. NEELS, CA60)*

#### Analyse de risque :

Les pontes de pyrale sont en cours d'éclosion, la culture de maïs est dans la période de risque.

**Il est important d'observer les pontes de pyrale, afin de déterminer l'apparition du stade "chenille baladeuse".**

Quel que soit le stade du maïs, le risque est réel lorsque le seuil de nuisibilité est atteint. **Aucune parcelle du réseau ne dépasse le seuil de nuisibilité.**

**Seuil de nuisibilité :** Le seuil de nuisibilité est atteint quand 10% des pieds portent une ponte.

Privilégier les **produits de biocontrôle**, en dehors des épisodes chauds (plus de 30°C), qui sont plus respectueux des auxiliaires présents (prédateurs des pucerons).

*Ce message est la dernière analyse de risque maïs de cette saison.*

## Mercredi 24 Juillet



## Jeudi 25 Juillet



## Vendredi 26 Juillet



## Samedi 27 Juillet



## Dimanche 28 Juillet



## Lundi 29 Juillet



## Mardi 30 Juillet



Pour en Savoir +  
Rendez-vous sur  
[www.agate-france.com/bulletins-meteo](http://www.agate-france.com/bulletins-meteo)

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture et le ministère chargé de l'écologie, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.

**Directeur de la publication :** Olivier Dager - Président de la Chambre Régionale d'Agriculture Hauts-de-France.

**Animateurs filières et rédacteurs :** **Céréales :** M. Lheureux - Chambre d'Agriculture la Somme, T. Denis et E. Gagliardi - Arvalis Institut du Végétal, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais. **Colza :** C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais, M. Roux Duparque - Chambre d'Agriculture de l'Aisne, N. Latraye - Terres Inovia. **Maïs :** V. Duval - Fredon Picardie. **Protéagineux :** H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme. **Lin :** H. Georges - Chambre d'Agriculture de la Somme, I. Douay - Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais. **Betteraves :** H. Baudet - Chambre d'Agriculture de l'Oise, V. Delannoy, P. Delefosse - ITB, C. Gazet - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais.

**Avec la participation de :** ACOLYANCE, ACTAPPRO, AGORA, Agro-Vision, ARVALIS Institut du végétal, ASEL 02, BASF, Bayer Cropscience, CALIPSO, CAPSEINE, CERENA, CER 60, CETA de Ham-Vermandois, CETA des Hauts de Somme, CETAs de l'Aisne, Chambres d'Agriculture des Hauts de France, Chambre d'Agriculture d'Ile de France, COMPAS, Coopérative de Milly-sur-Thérain, Ets Bitz, Ets Bully, Ets Charpentier, Florimond Desprez., FREDON Picardie, Groupe Carré, INRA, Institut de Genech, IREO de Flixecourt, ITB Nord-Pas de Calais, ITB 02, ITB 60, ITB 80, Jourdain, KWS, La Flandre, L.A. Linière, LEGTA de l'Oise, Lycée Agro Environnemental Tilloy les Mofflaines, Nord Négoce, NORIAP, PHYTEUROP, Saint Louis Sucre, SANATERRA, SARL LINEA, SETA de Bapaume, Soufflet Agriculture, Ternovéo, Tereos, Terres Inovia, TEXTILIN, UCAC, Uneal, Union de la Scarpe, Valfrance, Van de Bilt, Vanderhave, Van Robaëys Frères, Vaesken, VIVESCIA, M. Campion, M. Colin, M. Cornet, M. Coplo, Bertrand Coustenoble, Marc Delaporte, Frédéric Garache., Vincent Guyot, Jean Marie Ratel, Benoit Vandaele, Hervé Vanderhaeghe, Jean Marie Vion, Mme Christine Machu ( EARL du moulin de pierre), Isabelle Verstaen

**Coordination et renseignements :** Aurélie Albaut - Chambre d'Agriculture de la Somme, Samuel Bueche - Chambre d'Agriculture du Nord - Pas de Calais

**Mise en page et diffusion :** Carole Bonneau - Chambre régionale d'Agriculture Hauts-de-France

Publication gratuite, disponible sur les sites Internet de la [DRAAF Hauts-de-France](http://DRAAF Hauts-de-France) et des [Chambres d'Agriculture Hauts-de-France](http://Chambres d'Agriculture Hauts-de-France)

Avec la participation de :



AGENCE FRANÇAISE  
POUR LA BIODIVERSITÉ  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

